



Changement de statut étudiant vers salarié

Par eya

Bonjour,

Je suis Tunisienne et titulaire d'un diplôme d'ingénieur délivré en Tunisie. L'année dernière, je suis venue en France pour un semestre d'échange et un stage de fin d'études.

J'ai récemment demandé un titre de séjour étudiant pour un master de deux ans en France et j'ai reçu une réponse favorable pour cette durée. Cependant, j'ai trouvé une offre de CDI en France plus intéressante en lien avec mon diplôme d'ingénieur.

Je souhaite savoir si la demande d'autorisation de travail par mon employeur pourrait affecter mon titre de séjour étudiant. Est-ce que je risque de le perdre si mon employeur fait cette demande d'autorisation de travail ?

En cas de refus de l'autorisation, pourrais-je continuer mon master avec mon titre de séjour étudiant ou est-ce que je risque de le perdre ?

Si l'autorisation de travail est accordée, je demanderai un changement de statut. Y a-t-il un risque de refus pour ce changement ?

Merci pour vos réponses.